

Note conceptuelle

pour la célébration de la Journée internationale de

l'accès universel à l'information (IDUAI)

2021

Date : 28 et 29 septembre 2021

Lieu : En ligne

LE DROIT DE SAVOIR



Construire en mieux avec le droit d'Accès à l'Information

28 SEPTEMBRE • Journée internationale
pour de l'accès universel à l'information 2021

#AccèsAInfo
#DroitDeSavoir



Résumé :

Le thème de la Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAI)¹ de 2021 est Le droit de savoir - Construire en mieux avec le droit d'accès à l'information. Elle soulignera l'importance d'élargir l'accès aux lois sur l'information et de les mettre en application dans le monde entier afin de reconstruire des institutions solides pour le développement durable et défendre la vision de l'information comme bien public, contribuant ainsi à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la mise en œuvre du droit à l'information en tant que droit fondamental. En outre, les discussions mondiales sur le thème « reconstruire en mieux » restent adaptées au contexte de la pandémie de COVID-19.

L'objectif principal de la Journée internationale de l'accès universel à l'information 2021 sera d'accélérer les solutions durables visant à atteindre la cible 10 de l'ODD 16 (mesurée par l'indicateur 2, relatif à l'accès public à l'information), en mobilisant les gouvernements, la société civile et les populations pour qu'ils s'approprient et contribuent à la réalisation de cet objectif de développement durable, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. La Journée internationale de l'accès universel à l'information sera axée sur les sous-thèmes suivants :

- La contribution des lois sur l'accès à l'information à la réalisation des objectifs de développement durable, et plus particulièrement de l'indicateur ODD 16.10.2 concernant l'accès public à l'information ;
- L'importance d'avoir des organes de contrôle efficaces et indépendants et des cadres juridiques pour garantir la mise en œuvre du droit à l'information et des lois relatives à ce droit ;
- Le renforcement de la mise en œuvre du droit à l'information en répondant aux recommandations pertinentes de l'examen périodique universel ;

La mise en œuvre des lois sur l'accès à l'information en tirant parti des technologies numériques pour la paix et le développement durable. L'IDUAI 2021 se tiendra en ligne les 28 et 29 septembre 2021. Une série de cinq panels/webinaires virtuels sera organisée à cette occasion et près de 15 célébrations nationales et régionales auront lieu à travers le monde. Des processus seront lancés dans le cadre d'activités à déployer afin de préparer l'IDUAI 2022.

Slogan : Le droit de savoir – Construire en mieux avec le droit d'accès à l'information

Organisateur : UNESCO ;

Date : 28 and 29 septembre 2021 ;

Lieu : En ligne.

¹ Reconnaisant l'importance de l'accès à l'information, la 74e Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 28 septembre Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAI) au niveau des Nations Unies en octobre 2019. Auparavant, la Journée internationale avait été proclamée par la conférence générale de l'UNESCO en 2015.

Les objectifs des célébrations de l'IDUAI 2021 :

- Promouvoir les lois sur l'accès à l'information et leur mise en œuvre afin de mieux reconstruire et d'améliorer la résilience de la société face à l'incertitude et aux périodes de crise ;
- Identifier les tendances dans le domaine des cadres réglementaires de l'accès à l'information, en ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre et de surveillance, la confidentialité des données, les données en libre accès et l'impact de la numérisation ;
- Souligner l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'accès à l'information pour l'environnement, la santé et les droits de l'homme, notamment grâce à l'établissement de rapports internationaux et intergouvernementaux au sujet des lois relatives à l'accès à l'information et à leur mise en œuvre, comme le suivi par l'UNESCO de l'ODD 16.10.2 et l'examen périodique universel (EPU).
- Lancer les consultations mondiales en vue d'une déclaration qui sera adoptée lors de l'IDUAI 2022 en faveur de l'accès à l'information considéré comme un important moteur du développement durable.
- Engagement des parties prenantes dans la mise à jour des [directives politiques de l'UNESCO pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental](#)².

Le thème, les modalités et les panels des célébrations de l'IDUAI 2021 en bref :

L'e-conférence commémorative mondiale de deux jours se tiendra en ligne les 28 et 29 septembre 2021.

Les discussions thématiques réuniront des représentants du secrétariat de la Convention d'Aarhus, d'Article 19, de la conférence internationale des commissaires à l'information, du Conseil de l'Europe, de la fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), de Transparency International, de la Banque mondiale, et d'autres encore (voir annexes 1 et 2).

Le thème de la Journée internationale de l'accès universel à l'information 2021 est Le droit de savoir – Construire en mieux avec le droit d'accès à l'information. La conception générale du thème repose sur la reconnaissance du fait qu'une législation bien conçue en matière d'accès à l'information et sa mise en œuvre rigoureuse favorisent le développement durable ainsi que la démocratie et les droits de l'homme. Il s'adressera aux décideurs politiques pour promouvoir la mobilisation des ressources afin d'appliquer les lois par le biais d'institutions indépendantes, transparentes et responsables, établies pour soutenir et développer le bien public. Il s'adressera également aux organisations professionnelles et à la société civile pour qu'elles plaident en faveur de l'existence et de la mise en œuvre de lois sur l'accès à l'information.

L'importance de l'accès à l'information pour protéger et promouvoir les libertés et les droits fondamentaux a été reconnue dans de nombreux documents clés internationaux et

² Directives politiques pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental / préparé par Paul F. Uhlir. — Paris : UNESCO, 2004. (CI-2004/WS/5)

par des organisations et mécanismes intergouvernementaux. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, qui surveille la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), a souligné que l'accessibilité de l'information était une composante essentielle de tous les droits, y compris le droit à la santé, à l'environnement et des droits de l'homme³.

L'ODD 16 de l'Agenda 2030 pour le développement durable établit expressément un lien entre le droit d'accès à l'information et les libertés fondamentales. Cela est évident dans l'indicateur 16.10.2 de l'ODD, mais son intégration dans les objectifs mondiaux indique également que l'accès à l'information est une condition préalable à la réalisation du développement durable en général. Par exemple, l'accès à des informations de qualité est un moyen crucial d'améliorer l'accès aux soins de santé et à l'eau en donnant aux gens les connaissances nécessaires pour évaluer les services, permettant aux parties prenantes de tenir les gouvernements et les entreprises pour responsables de la fourniture de ces services.

L'UNESCO a été désignée comme l'organisme chargé de surveiller et de rendre compte de l'indicateur 16.10.2 de l'ODD relatif à l'accès public à l'information dans le monde entier, et l'organisation plaide pour l'adoption de lois sur l'accès à l'information dans tous ses États membres. Alors que 127 États membres des Nations Unies ont adopté diverses lois sur l'accès à l'information⁴, les États qui n'ont pas adopté de telles garanties sont instamment invités à prendre les mesures nécessaires pour adopter de telles lois afin de soutenir et de défendre la vision de l'information en tant que bien public, comme le préconise la [déclaration de Windhoek +30](#), qui appelle à des efforts accrus de la part de toutes les parties prenantes en vue de réaliser le développement durable de sociétés s'appuyant sur une information fiable, de qualité et indépendante.

Lorsqu'elles sont adoptées, les lois sur l'accès à l'information jouent un rôle essentiel dans le maintien et la protection du droit du public à l'information, en particulier dans les situations d'incertitude où la demande d'information est importante. Cependant, dans les pays où de telles lois sont inadéquates ou limitées, divers aspects de leur mise en œuvre se trouvent retardés et les gouvernements ne répondent pas de manière proactive aux demandes d'information. Il peut également y avoir des situations qui manquent de transparence. Ces questions seront abordées lors de la Journée internationale de l'accès universel à l'information de cette année, et les meilleures pratiques, ainsi que de nouvelles approches, seront mises en avant.

Les discussions qui ont eu lieu à l'occasion de la Journée internationale de l'accès universel à l'information 2020 ont montré que, pendant la pandémie de COVID-19, le public a cherché à s'informer sur des questions essentielles concernant sa sécurité et son bien-être. La pandémie de COVID-19 a en effet mis en évidence l'importance de l'accès à une information fiable pour le bien public, mais aussi son rôle dans la réponse aux urgences. Un autre résultat important qui est attendu de la Journée internationale de l'accès universel à l'information 2021 est la production d'une compilation exploitable des

³ Fiche d'information n° 31 sur le droit à la santé, voir <https://www.ohchr.org/documents/publications/factsheet31.pdf>

⁴ De la promesse à la pratique : l'accès à l'information pour le développement durable ; Rapport de l'UNESCO de 2020 sur le suivi et l'établissement de rapports sur l'indicateur 16.10.2 des ODD (Accès public à l'information), voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375022>

enseignements tirés de la pandémie dans le domaine des lois sur l'accès à l'information et de leur mise en œuvre.

Enfin et surtout, la Journée internationale de l'accès universel à l'information soulignera l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'accès à l'information pour l'environnement, la santé et les droits de l'homme, notamment dans le contexte des instruments juridiques régionaux ainsi que des mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies et de l'objectif de développement durable 16 et de sa cible 10.2.

Pour discuter du **Droit de savoir - Construire en mieux avec l'accès à l'information** et de ses différents aspects, les sous-thèmes suivants sont pertinents pour la Journée internationale de l'accès universel à l'information 2021.

- Le premier sous-thème qui sera discuté, en coopération avec le Réseau des défenseurs de la liberté d'information (FOIANet), concerne **les tendances des lois sur l'accès à l'information au XXI^e siècle**, telles que l'importance du développement des capacités institutionnelles, la demande croissante de politiques visant à pratiquer la divulgation proactive, et le rôle des technologies numériques et de la réglementation associée. Ce sous-thème se concentrera en particulier sur les instruments juridiques régionaux récemment adoptés, tels que la convention du Conseil de l'Europe sur l'accès à l'information officielle⁵ et l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes⁶, ainsi que la Convention d'Aarhus⁷. Les points à débattre comprennent : l'évolution de l'environnement politique et culturel du droit de savoir dans le monde des médias post-traditionnels ; les nouveaux enjeux de l'accès à l'information : des organes administratifs à toutes les branches du pouvoir et aux organismes privés ; les organisations intergouvernementales et les normes internationales d'accès à l'information ; et la désinformation et le droit à l'information.
- Le deuxième sous-thème à aborder, avec la conférence internationale des commissaires à l'information, est **l'importance de l'indépendance et de l'efficacité des organes de contrôle et des cadres juridiques, ainsi que les moyens de renforcer ces institutions**. Le sous-thème examinera les méthodes pour gérer les appels pour des demandes d'information, afin de faire respecter les garanties d'accès à l'information et sensibiliser le public. La pandémie de COVID-19 a montré que ces institutions jouent un rôle important dans la supervision du droit à l'information alors qu'un certain nombre de pays ont rencontré des difficultés concernant la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations sur la pandémie. Les points à débattre sont les suivants : La protection et la promotion de l'accès à l'information publique par des organismes spécialisés, et les cadres

⁵ Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics voir <https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/205>

⁶ Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, voir <https://www.cepal.org/en/publications/43583-regional-agreement-access-information-public-participation-and-justice>

⁷ Convention d'Aarhus, voir <https://ec.europa.eu/environment/aarhus/>

juridiques connexes ; la définition du contrôle : indépendance, responsabilité, professionnalisme ; le choix du meilleur modèle pour la mise en œuvre et le contrôle des lois sur l'accès à l'information ; et la transparence et la divulgation proactive comme éléments clés des lois sur l'accès à l'information.

- Le troisième sous-thème sera consacré à l'application des lois sur l'accès à l'information en **tirant parti des technologies numériques pour la paix et le développement durable**, en coopération avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Les bonnes pratiques, dans le cadre desquelles l'accès public à l'information et aux données a permis de renforcer la confiance du public et de formuler des politiques fondées sur des preuves, seront examinées, de même que le rapport de la Banque mondiale intitulé « Des données pour mieux vivre »⁸ et le plan du Partenariat pour un gouvernement ouvert intitulé « Réponse libre + récupération libre »⁹. L'importance de garantir le libre accès aux données pour le bien public, de renforcer la transparence et la responsabilité et de se prémunir contre l'utilisation abusive des données en accès libre sera réaffirmée. Les points à débattre sont les suivants : La numérisation et l'accès à l'information ; l'expansion des processus d'administration en ligne ; l'augmentation des données et de la recherche à forte intensité de données ; l'inclusion et les flux de données transfrontaliers ; et les résultats de l'enquête ODD 16.10.2 sur la mise en œuvre des lois sur l'accès à l'information dans 106 pays.

- Le quatrième sous-thème portera sur **les recommandations formulées lors des trois dernières sessions de l'examen périodique universel (EPU)** afin d'améliorer la réglementation de l'accès à l'information dans les États membres. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme participera à la discussion sur ce sous-thème et partagera les meilleures pratiques, les principaux enseignements et les idées afin de déterminer de quelle façon l'accès à l'information peut servir le processus de l'EPU, et comment le mécanisme de l'EPU peut à son tour renforcer le droit à l'information. Les discussions résumeront les informations pertinentes profitant à toutes les parties prenantes et les aideront à renforcer les recommandations concernant l'accès à l'information dans les prochains cycles de l'EPU. La récente publication de l'UNESCO intitulée L'examen périodique universel et son potentiel pour favoriser la liberté d'expression, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes¹⁰ sera également présentée et discutée. Les points à débattre incluent : rationaliser l'accès à l'information dans l'examen périodique universel ; lier l'accès à l'information et les autres recommandations thématiques dans les rapports de l'EPU ; mettre en œuvre les recommandations

⁸ *Rapport sur le développement dans le monde 2021 : Des données pour des vies meilleures*, voir <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2021>

⁹ *Réponse libre + récupération libre par le Partenariat pour un gouvernement ouvert*, voir <https://www.opengovpartnership.org/campaigns/open-response-open-recovery/>

¹⁰ L'examen périodique universel et son potentiel pour favoriser la liberté d'expression, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes : directives politiques pour les équipes des pays des Nations Unies, voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377808.locale=en>

de l'EPU au niveau national — leçons apprises ; et comment mieux cibler les recommandations basées sur l'accès à l'information ?

- Enfin, les spécificités régionales de la mise en œuvre du droit à l'information¹¹, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les États arabes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, seront mises en exergue lors de sessions électroniques, sur la base de la présentation de rapports régionaux rédigés par des experts et d'événements virtuels organisés en coopération avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO et les principales parties prenantes. Les rapports régionaux et les événements virtuels seront coordonnés par les bureaux extérieurs de l'UNESCO à Windhoek, Namibie (Afrique), Montevideo, Uruguay (Amérique latine et Caraïbes) ; New Delhi, Inde (Asie et Pacifique), Le Caire, Égypte (États arabes). Les rapporteurs des cinq événements régionaux enverront un rapport de leurs travaux afin d'alimenter la version actualisée des *Directives politiques de l'UNESCO pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental*. Leur retour d'information donnera le coup d'envoi du travail de mise à jour des directives d'ici la mi-2022.

Directives politiques

L'UNESCO a commandé quatre documents analytiques par rapport à la mise à jour des directives politiques de l'UNESCO pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental. Des consultants spécialisés d'Afrique, de la région MOAN, d'Asie/Pacifique et d'Europe/Amérique du Nord feront part de leurs conclusions et de leurs suggestions concernant la mise à jour des directives au cours de la discussion du panel 5. Un résumé des conclusions sera publié sur le site web de l'UNESCO.

Sur la base des résultats mentionnés ci-dessus, une nouvelle version des directives politiques sera préparée pour adoption et publication en 2022.

Lancement du rapport de l'UNESCO sur le suivi de l'ODD 16.10.2

L'UNESCO lancera un rapport basé sur les résultats d'une enquête mondiale sur l'accès public à l'information dans le cadre de ses efforts pour aider les pays à rendre compte de l'objectif de développement durable 16, en particulier de sa cible 16.10 qui reconnaît la contribution de l'accès à l'information à la justice, à la paix et à des institutions fortes.

À l'aide de l'indicateur 16.10.2 de l'ODD, l'enquête suit les progrès de l'adoption et de la mise en œuvre de garanties constitutionnelles, statutaires ou politiques pour l'accès public à l'information dans le monde. L'UNESCO est l'organisme chargé de surveiller cet aspect de la performance des ODD au sein des Nations Unies.

Cette nouvelle enquête relève de la compétence de l'organisation qui s'attache à améliorer les normes et les politiques relatives au droit d'accès à l'information.

¹¹ De la promesse à la pratique : l'accès à l'information pour le développement durable ; rapport 2020 de l'UNESCO sur le suivi et le compte rendu de l'indicateur 16.10.2 des ODD (Accès public à l'information), voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375022>

Cette enquête globale répond à une demande faite dans le cadre du [Programme international pour le développement de la communication \(PIDC\)](#) du Conseil intergouvernemental de l'UNESCO.



unesco



LE DROIT DE SAVOIR

Construire en mieux avec le droit d'accès à l'information

#AccèsALInfo
#DroitDeSavoir



28 SEPTEMBRE • Journée internationale pour de l'accès universel à l'information 2021